

LE FIGARO 21/04/23

Rémunération des enseignants : les annonces d'Emmanuel Macron froidement accueillies

Par [Aude Bariéty](#)

Publié hier à 13:48 , Mis à jour hier à 23:07

Les professeurs qui s'engageront dans des missions supplémentaires pourront toucher «jusqu'à 500 euros par mois», a assuré le chef de l'État, en déplacement dans un collège de l'Hérault.

Pap Ndiaye l'avait assuré dans son [interview accordée au Figaro](#) le 13 avril : «*le gros sujet de la revalorisation des enseignants*» serait «*détaillé*» cette semaine. Promesse tenue avec le déplacement d'Emmanuel Macron et de son ministre de l'Éducation dans un collège de Ganges (Hérault), ce jeudi. Le chef de l'Etat a annoncé une revalorisation en deux volets.

D'abord, dans le cadre du «socle» (1,9 milliard d'euros en année pleine), tous les enseignants seront augmentés «*de 100 à 230 euros nets par mois*». «*Il n'y aura plus d'enseignant en dessous des 2000 euros par mois*», a promis le président de la République, avant d'insister sur le fait que l'augmentation allait concerner «*tous les niveaux de carrière*». Une évolution par rapport au projet initial, dans lequel les premières moitiés de carrière étaient «*privilegiées*», a ensuite précisé la Rue de Grenelle.

Ensuite, dans le cadre du «pacte» (1,1 milliard d'euros en année pleine), les professeurs qui choisiront «*sur une base totalement volontaire*» de s'engager «*en plus*» dans des missions diverses (remplacements, investissement dans des dispositifs 'devoirs faits' ou 'coup de pouce'...) pourront toucher «*jusqu'à 500 euros par mois*». «*On fait le pari qu'au moins un tiers des enseignants adhèreront*» à ce «pacte», a lancé Emmanuel Macron.

2640 euros en moyenne dans le public

«*Compte tenu des rémunérations des enseignants*», cette revalorisation constitue «*un changement de vie, une petite révolution copernicienne*», a vanté le chef de l'État depuis la cour du collège Louise Michel.

D'après le panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022, les enseignants titulaires du public gagnent en moyenne 2640 euros nets par mois, avec une différence marquée entre le premier et le second degré : 2400 euros en primaire, 2870 euros en collège-lycée.

Dans l'enseignement privé sous contrat, les «assimilés titulaires» sont payés en moyenne 2360 euros nets par mois (2130 euros dans le premier degré, 2490 dans le second degré).

«Marché de dupes»

Sans surprise, ces annonces de l'exécutif ont été froidement accueillies par les syndicats enseignants. «*Evidemment, les 100 à 230 euros, on va les prendre. Mais si l'objectif était de*

créer un choc d'attractivité, on en est loin», déclare Sophie Vénétiay, secrétaire générale du Snes-FSU, premier syndicat du secondaire. «Les 100 euros ne suffiront pas pour combler la perte de pouvoir d'achat face à l'inflation», complète Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa.

C'est surtout la partie «pacte» qui concentre les critiques. *«Sans le 'pacte', les annonces sur le 'socle' auraient été perçues comme insuffisantes mais positives. Là, elles sont annulées par la persistance sur le 'pacte' qui est une sorte de marché de dupes», réagit Stéphane Crochet. «La confirmation de ce 'pacte' est une provocation. Toutes les organisations syndicales avaient quitté la table des négociations à ce sujet, et pourtant, Emmanuel Macron l'applique. Ça ressemble furieusement à la méthode avec laquelle a été menée la réforme des retraites»,* ajoute Sophie Vénétiay.

Les organisations syndicales relèvent par ailleurs qu'«une fois de plus», les annonces en matière d'éducation sont assurées par Emmanuel Macron et non par Pap Ndiaye, en «retrait». *«On voit depuis le début de ce deuxième quinquennat que le chef de l'Etat a pris la main sur les questions d'éducation. On sent qu'il veut imprimer sa marque, au risque d'effacer son ministre de l'Education nationale...»,* commente Sophie Vénétiay.